



Gérard CIANNARELA
Président
AR2i PACA-Corse



Annabelle RAFFIN
Vice-Présidente
AR2i PACA-Corse

Thème : Emploi et Formation

Atelier : Territoires d'Industries : Anticiper les besoins et préparer les compétences

Facilitateur : Ophélie KATSZER (Kedge)

L'atelier avait pour objectif de présenter les changements découlant de la loi « Avenir Professionnel » concernant les organismes collecteurs pour le système de formation professionnelle. Les modifications concernent également l'apprentissage, les financements, le rôle des acteurs et la gouvernance.

Des OPCA aux OPCO

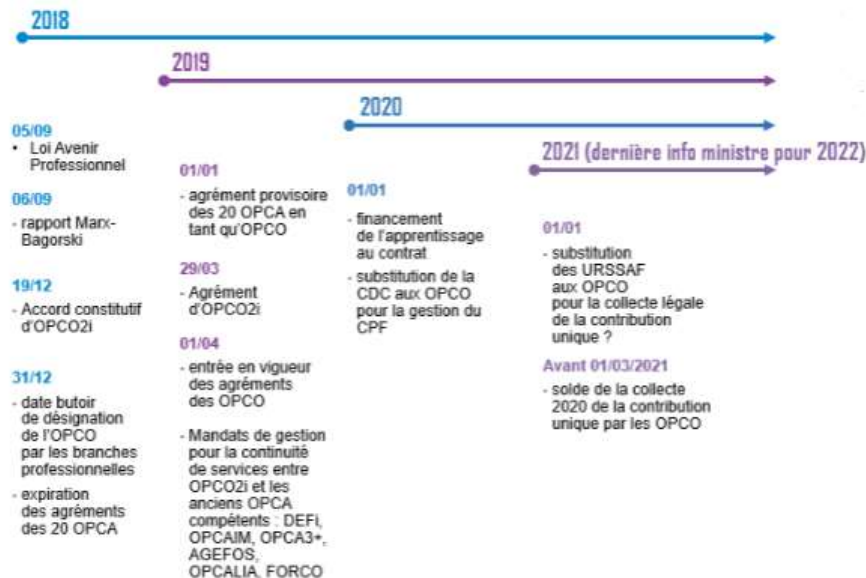
Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) deviennent des OPérateurs de COmpétences (OPCO). Ils évoluent d'organismes de financement à organismes de services. Il en existe aujourd'hui 11, avec 329 branches intégrées (contre 20 OPCA). Afin de pouvoir réduire leur nombre, les critères d'agrément choisis par le Ministère du Travail étaient les suivants :

- Capacité financière et performance de gestion,
- Cohérence et pertinence économique du champ d'intervention,
- Mode de gestion paritaire,
- Capacité à assurer leurs missions compte tenu de leurs moyens, et services de proximité à disposition des entreprises,
- Transparence de la gouvernance et publicité des comptes.

France Compétence est l'instance qui a été créée dans le but de réguler la formation professionnelle et l'apprentissage. Elle est en charge :

- De la répartition des fonds entre les différents financeurs de la formation,
- De la régulation de l'offre de formation,
- De la certification « qualité » des prestataires de formation,
- Du financement d'enquêtes de satisfaction et d'évaluation.

Date clés



La mobilisation de l'industrie pour l'OPCO 2i

L'OPCO 2i est organisée de la sorte :

Président : Alexandre SAUBOT (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie)

Vice-Président : Pierre-Michel ESCAFFRE (Fédération Chimie Energie de la Confédération Française Démocratique du Travail)

Trésorier : Fabrice NICOUD (Confédération Française de l'Encadrement de la Confédération Générale des Cadres)

Trésorier adjoint : Pascal LE GUYADER (Les Entreprises du médicament)

Secrétaire : Abdelkrim AHIL (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie de la Confédération Générale du Travail)

Secrétaire adjoint : Fabien LAGRIFFOUL (Industries Electriques et Gazières)

Les 11 Sections Paritaires Professionnelles sont :

- Energie et Services énergétiques,
- Chimie,
- Pétrole,
- Pharmacie,
- Plasturgie,
- Papier Carton,
- Ameublement et Bois,
- Matériaux Construction et Industrie,
- Métallurgie et Recyclage,
- Caoutchouc,
- Textile Mode Cuir.

Chacune est représentée à l'assemblée générale proportionnellement à leur masse salariale.

5 commissions sont également en place :

- Alternance,
- Développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés,
- Mesure d'urgence, indépendants et dispositifs transitoires,
- Appui technique aux branches : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) et observations (notamment grâce à un Observatoire national Interindustriel),
- Appui technique aux branches : certification professionnelle.

2 comités d'audit du conseil d'administration sont nommés :

- Comité de nomination et de rémunération,
- Comité d'audit et des finances.

L'ancrage territorial : la proximité des entreprises

12 AR2i ont notamment été créés. Ce sont des délégations territoriales, qui ont pour missions :

- L'Information,
- La Sensibilisation,
- L'Accompagnement formation,
- L'Instruction des demandes de prise en charge (alternance et plan de développement de compétences).

Concernant l'Outre-Mer, la délégation est donnée à un OPCO ayant un réseau Outre-Mer.

Les missions

La mission prioritaire de l'OPCO 2i est le développement de l'alternance et des compétences dans les entreprises de - 50 salariés (au lieu de 300), le budget étant néanmoins divisé par 2 pour ces entreprises.

L'OPCO 2i assure une mission de conseil aux entreprises pour :

- Assurer le financement de l'alternance,
- Être à proximité des entreprises des TPE/PME, notamment pour améliorer l'information des salariés concernant les formations, et accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition des besoins de montée en compétence.
- Assurer la Promotion du Compte Personnel de Formation pour des projets de transition professionnelle.

Cette entité offre également un appui technique aux branches professionnelles pour :

- Etablir la GPEC,
- Etablir les niveaux de financement des contrats d'alternance,
- Accompagner les branches dans leur mission de certification

Les changements

- Seules les entreprises de moins de 50 salariés peuvent solliciter les OPCO pour financer leur plan de développement des compétences (coût de formation, rémunération des salariés frais annexes comme transport),
- Les entreprises de plus de 50 salariés peuvent tout de même cotiser auprès des OPCO pour obtenir des services sur-mesure pour renforcer l'efficacité de leur investissement formation,
- Offre de services
- Des libertés données aux AR2i concernant le choix dans les attributions des budgets et des choix dans les projets proposés par l'OPCO 2i, ou de tisser des partenariats pour obtenir des financements complémentaires,
- Site internet OPCO 2i fonctionnel début 2020, avec un nouveau portail pour les entreprises qui sera mis en place en Juin 2020.

Questions :

- Comment seront représentés les départements ?
⇒ Question en cours de traitement pour savoir où seront répartis les conseillers formation sur le territoire. Le personnel des AR2i n'est pour l'instant pas encore regroupé.
- Actions uniquement locales ou régionales ?
⇒ Il s'agit d'une organisation nationale (OPCO 2i) qui propose des projets pouvant être pris par une ou plusieurs délégations régionales (AR2i).
- Quels sont les changements liés à la taxe d'apprentissage ? Comment les organismes de formation vont aider ?
⇒ La distribution de la taxe se fait au niveau national, avec répartition dans les régions (pas de changement). Tout sera géré au niveau national, notamment pour les organismes de formation.
- Pour les organismes de formation : comment connaître les filières à ouvrir ?

- ⇒ Grâce à l'Observatoire national Interindustriel, qui réalisera des diagnostics afin de déterminer les domaines dans lesquels la croissance est forte, ou ceux pour lesquels le recrutement est plus compliqué à cause d'une pénurie de ressources sur le marché.
- Quel sera le rôle de l'OPCO 2i auprès des organismes de formation ?
 - ⇒ L'inscription de l'ensemble des formations, notamment celles finançables par le Compte Personnel de Formation, à l'inventaire des formations.